

CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

**ÉPREUVES DE CONNAISSANCES
PROFESSIONNELLES**

(Durée : 03 heures – coefficient : 5 – note éliminatoire < 6/20)

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011 modifié

Annexe II – I – 1.1.

Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.

Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.

Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction-argumentation-conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.

Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.

Question 1 :

L'APJA dans le domaine des techniques de l'intervention professionnelle.

Après avoir énuméré et donné le cadre légal des différents faits justificatifs, vous exposerez les conditions relatives à celui lié au terrorisme ?

Question 2 :

L'APJA dans le domaine de la police judiciaire.

En cas de crime ou délit flagrant, la réception et la transmission de l'alerte sont primordiales. Quelle est la suite logique de questions que l'agent réceptionniste doit maîtriser ? Quels sont les caractères et modes de transmission de l'alerte ?

Question 3 :

L'APJA dans le domaine de la police de la circulation.

Après avoir rappelé la législation en vigueur concernant l'alcool au volant, vous expliquerez les conditions de la vérification de l'alcoolémie et la procédure liée à l'utilisation de l'éthylomètre.

Question 4 :

Les techniques d'accueil et de communication.

L'accueil d'une victime à la brigade est une mission prioritaire de la gendarmerie. Après avoir rappelé les différentes phases de l'accueil physique, vous définirez l'attitude à adopter par le chargé d'accueil face à une victime en état de stress.